



Chronologie des événements au sujet des services en français dans les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux et les services à domicile au Nouveau-Brunswick

- 1- En **septembre 2008**, lors de l'AGA de l'AAFANB à Kedgwick, une proposition de Gilles LaPlante de Miramichi stipulait que l'AAFANB fasse des démarches auprès du ministère du Développement social au sujet du manque de services en français dans les foyers de soins dans la région de Miramichi et au Nouveau-Brunswick.
- 2- Plus tard, Gilles Laplante déposait une plainte au Commissaire aux langues officielles à ce sujet.
- 3- Gilles LaPlante recevait une réponse du commissaire aux langues officielles qu'il ne pouvait pas aller plus loin, car les foyers de soins sont privés et ne sont pas assujettis à respecter la Loi 88 qui souligne le droit de recevoir les services dans la langue de son choix.
- 4- Nous avons poursuivi le dossier durant l'année 2009 afin d'identifier des pistes de solutions, mais sans succès. Lors de notre AGA de 2009 à Pointe-Verte, avec les membres, nous avons encore confirmé l'engagement de l'Association de poursuivre les démarches sur ce dossier.
- 5- En **juin 2010**, nous avons fait une demande pour un avis juridique au PADL qui a été refusée. Donc, nous avons cherché une autre source de financement. À la fin, nous avons été obligés d'utiliser nos propres fonds pour financer le travail pour avoir des avis juridiques, car nous avons frappé à plusieurs portes, mais sans succès. Donc, le Conseil d'administration de l'AAFANB a décidé d'embaucher maître Michel Doucet afin qu'il développe des avis juridiques que nous pourrions ajouter à la plainte officielle au Commissaire aux langues officielles.
- 6- En **septembre 2010**, lors de notre AGA à Caraquet, nous avons encore confirmé notre engagement de poursuivre les démarches sur ce dossier.
- 7- Le **15 octobre 2010**, Maître Michel Doucet nous remet les avis juridiques que nous lui avons demandés concernant la constitutionnalité du contexte légal et réglementaire des

foyers de soins au Nouveau-Brunswick, surtout en ce qui concerne l'accès des aînés francophones à ces foyers de soins. Ces avis nous ont permis de consolider la plainte que nous allions déposer au Commissaire des langues officielles.

- 8- Les 19 et 20 novembre 2010**, nous avons participé au colloque dont le sujet était : « Examen de *la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* » organisé par l'Observatoire international des droits linguistiques et de la SANB à l'Université de Moncton.
- 9- 24 mars 2011**, l'Association déposait la plainte officielle, car nous avons eu plusieurs conversations téléphoniques avec Michel Carrier à ce sujet. Cette plainte était accompagnée du document des avis juridiques de Maître Michel Doucet.
- 10-26 mai 2011**, le commissaire aux langues officielles envoyait une lettre au sous-ministre du Développement social, à l'époque l'honorable James Hughes, au sujet d'une plainte qu'il avait reçue en regard à l'absence ou l'insuffisance des services de longue durée en français pour les personnes âgées. Nous n'avons jamais reçu de réponse ou quoi que ce soit du sous-ministre ou du gouvernement de l'époque sur ce dossier.
- 11-**En 2011-2012, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML), avec notre appui, a reçu un projet de recherche traitant des services en français dans les foyers de soins sous le titre « La langue d'intégration des aînés dans les foyers de soins en contexte minoritaire. »
- 12-**Lors de l'AGA de 2011 à Saint-Quentin, nous avons encore réitéré notre appui et notre intention de poursuivre les démarches sur le dossier des services en français dans les foyers de soins au Nouveau-Brunswick.
- 13-5 octobre 2011**, le commissaire aux langues officielles envoyait une lettre à la sous-ministre du Développement social afin de lui faire part de la plainte déposée le 24 mars 2011 par l'AAFANB au sujet des services en français dans les foyers de soins au Nouveau-Brunswick.
- 14-1^{er} décembre 2011**, la nouvelle sous-ministre du Développement social, Édith Doucet, envoyait une lettre au Commissaire aux langues officielles en soulignant que le ministère du Développement social et celui de l'Approvisionnement et des services ont terminé l'examen exhaustif en trois étapes du « Plan de rénovation et de remplacement des foyers de soins de la province ». Un des éléments de cet examen consistait à regarder la fragilité relative de la population des aînés, les besoins des aînés des deux groupes linguistiques ayant aussi été pris en compte. Nous n'avons pas accepté la lettre, car elle ne répondait pas à notre plainte faite au Commissaire aux langues officielles. Nous n'avons pas vu de résultats encore suite à cette démarche.

15-En juin 2012, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques déposait son rapport au sujet de la recherche des services en français dans les foyers de soins au Nouveau-Brunswick, qui incluait également la Nouvelle-Écosse et le nord de l'Ontario. Ce rapport a été présenté aux populations minoritaires francophones pour démontrer que ce n'est pas évident d'obtenir les services en français dans les foyers de soins au Canada.

16-4 juillet 2012, nous recevions une lettre du Comité législatif des langues officielles nous invitant à participer à ses travaux en lui faisant parvenir nos suggestions et nos observations au plus tard le 31 août 2012. Nous avons accepté l'invitation, nous avons déposé un mémoire et tous les renseignements supplémentaires de nos démarches sur le dossier des services en français dans les foyers de soins en ajoutant les services dans les foyers de soins spéciaux et les soins à domicile.

17-18 septembre 2012, l'AFANB déposait un mémoire sur la révision de la *Loi sur les langues officielles* au Comité législatif du Nouveau-Brunswick au sujet des services en français dans les foyers de soins, les foyers spéciaux et les soins à domicile.

18-10 décembre 2012, nous recevions le rapport final de l'enquête du Commissaire aux langues officielles au sujet de la plainte que nous avons déposée le 24 mai 2011. Une copie de cette lettre a été envoyée au premier ministre et à la ministre du Développement social du Nouveau-Brunswick. Le Commissaire a eu une rencontre avec la ministre du Développement social à ce sujet.

19-14 février 2013, nous avons rencontré la ministre du Développement social et les intervenants du nouveau ministère des Communautés saines et inclusives pour discuter de différents enjeux de l'AFANB et celui des services en français dans les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux et les soins à domicile ont été abordés. Toutefois, il semblerait que les ministères vont attendre le rapport du Comité législatif chargé de la révision de la *Loi sur les langues officielles* avant de faire des commentaires ou réactions. Nous avons réitéré notre volonté de travailler avec le ministère afin de trouver des solutions avant d'intenter des poursuites judiciaires.

20-En avril 2013, le rapport du comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles* a été déposé au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Voici l'extrait du rapport qui touche particulièrement les soins et services offerts aux personnes vieillissantes.

Rapport du Comité spécial de révision de la Loi sur les langues officielles :

(...) Des intervenants et intervenantes rappellent qu'il est essentiel au maintien de la dignité de la personne de vieillir dans sa langue et d'obtenir des services dans sa langue. Ils reconnaissent qu'il n'est pas réaliste de construire partout dans la

province des foyers de soins sur une base spécifiquement linguistique si le nombre ne le justifie pas. Ils recommandent cependant que les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux et les organismes qui offrent des services aux personnes âgées aient des obligations linguistiques. Différentes pistes sont proposées pour faciliter l'offre de services et la mise en place de mécanismes favorisant l'accès à des activités sociales et culturelles dans sa langue au sein des établissements qui accueillent des personnes âgées des deux communautés linguistiques officielles. Des interventions soulignent que les changements démographiques et le vieillissement de la population exigent de nouvelles stratégies et de nouvelles approches pour offrir les services aux personnes âgées et que ces services sont beaucoup plus larges que les foyers de soins.

Le comité rappelle que les personnes âgées ont le droit de recevoir des services dans la langue de leur choix et qu'il est important de remémorer ce droit aux ministères chargés d'élaborer et de mettre en place des services pour ces personnes. Le comité souligne que la question des services aux personnes âgées est en constante évolution et beaucoup plus large que la question des foyers de soins. Le comité est d'avis que toute nouvelle stratégie doit tenir compte de l'ensemble des services en fonction des besoins actuels et futurs.

Le comité recommande que le gouvernement :

- cerne l'ensemble des besoins des personnes âgées pour les prochaines années en tenant compte des besoins spécifiques des communautés linguistiques ;*
- revoit les lois et règlements applicables afin de tenir compte des besoins cernés ;*
- élabore les politiques et stratégies nécessaires pour répondre à ces besoins;*
- met en place un plan d'action qui permettra aux personnes âgées de recevoir les services dont elles ont besoin, et ce, dans la langue officielle de leur choix.*

21-16 mai 2013, nous avons envoyé nos commentaires au Comité spécial de révision de la *Loi sur les Langues officielles* au sujet des recommandations du rapport traitant des services en français pour les aînés, en soulignant que ledit rapport n'était pas assez clair et peu précis en relation avec les demandes incluses au mémoire déposé le 18 septembre 2012.

22-10 juin 2013, le Conseil d'administration de l'AFANB a rencontré maître Michel Doucet, notre conseiller juridique, au sujet du suivi des plaintes et du rapport du comité législatif des langues officielles pour des services en français dans les foyers de soins, foyers de soins spéciaux et les soins à domicile.

La rencontre avait pour but de faire une mise à jour du dossier et d'identifier les prochaines étapes si la province ne poursuit pas les démarches pour avoir une législation qui fasse en sorte que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, en signant

des contrats avec les tiers partis, inclut l'application des services en français dans les foyers de soins, les foyers spéciaux et les soins à domicile.

23-14 juin 2013, le gouvernement dépose le projet de loi visant à modifier la *Loi sur les langues officielles* en réponse aux recommandations d'un comité spécial de l'Assemblée législative qui s'est penché sur la révision de la loi.

Les modifications à la Loi comprennent ce qui suit :

- le Commissaire aux langues officielles recevra des responsabilités additionnelles pour lui permettre de mieux exercer son mandat;
- une déclaration d'objet est ajoutée pour mieux définir les principes et les objectifs de la Loi ainsi que préciser les intentions du législateur, contribuant ainsi à faciliter l'interprétation de la Loi;
- après une période de transition de deux ans et un processus de consultation, les associations professionnelles créées par une loi de l'Assemblée législative et qui ont comme mandat de régler une profession seront assujetties à la *Loi des langues officielles*;
- le gouvernement provincial aura l'obligation d'élaborer et de mettre en place un plan global de mise en œuvre des obligations linguistiques;
- les tribunaux devront tenir compte des efforts déployés par les forces policières afin de s'acquitter de leurs obligations linguistiques, pour déterminer le « délai raisonnable » ;
- les modifications clarifient l'obligation du gouvernement provincial en matière de langues officielles lorsqu'il a recours à la sous-traitance pour la prestation de services;
- la *Loi sur les municipalités* sera modifiée pour donner clairement aux municipalités le pouvoir de prendre des arrêtés en matière d'affichage sur leur territoire;
- les modifications confirment la pratique de co-rédaction des lois et des règlements provinciaux en anglais et en français; et
- la prochaine révision de la Loi devra être complétée dans huit ans.

24-1^{er} août 2013, l'AFANB reçoit un message de Line Pinet, directrice de la francophonie canadienne et langues officielles du ministère des Affaires intergouvernementales offrant une clarification et des précisions au sujet du dépôt au 14

juin 2013 des recommandations du gouvernement au sujet des changements qui vont être apportés aux Langues officielles du Nouveau-Brunswick qui touchent les tiers.

Voici l'explication de la modification qui a été faite à la *Loi sur les langues officielles* relativement à la présentation de services gouvernementaux par les tiers.

L'article 30 de la Loi sur les langues officielles traite des services offerts par les tiers pour le compte de la province ou ses institutions. Il semble cependant que la formulation utilisée dans cette disposition était interprétée différemment d'un ministère à l'autre. Ainsi, certains contrats avec les tiers incluaient linguistiques, d'autres non.

On traite également de la question des services offerts par les tiers dans la Politique et lignes directrices sur les langues officielles- Langues de service (AD-2919) relativement aux contrats avec fournisseurs de services extérieurs du gouvernement.

Nous avons donc voulu clarifier l'article 30 pour adresser les situations où les ministères font appel à des sous-traitants pour l'offre de service directe au public.

Pour l'instant, le gouvernement considère que les services rendus par les foyers de soins ou les services à domicile qui sont subventionnés par la province demeurent des services offerts par le privé, et non des services gouvernementaux. Cependant, le gouvernement va déterminer bientôt comment donner suite à la recommandation de l'Assemblée législative sur la révision de la Loi en la matière.

Ainsi, vous pouvez vous attendre à ce que dans les mois à venir, un processus soit mis en place à l'interne afin de voir comment adresser la recommandation. Ceci cadre bien avec le développement du prochain plan du gouvernement sur les langues officielles et les plans d'action des ministères qui s'en suivront.

Si jamais vous voulez qu'on fasse une présentation sur les modifications à la Loi, appelez-nous.

25-14 septembre 2013, lors du Congrès 2013 de l'AFANB à Dieppe, nous avons invité l'hon. Madeleine Dubé, ministre du Développement social, comme conférencière. Toutefois à cause de raisons personnelles, elle n'a pas pu y participer. Donc, c'est son collègue, l'Hon. Claude Williams, ministre qui a livré son message. Voici les messages qui touchaient la langue et je cite :

« Notre gouvernement est d'accord que les personnes âgées devraient être en mesure de recevoir des services dans la langue de leur choix. Nous croyons également que la question des services aux personnes âgées est en constante évolution et beaucoup plus large que la question des foyers de soins. Notre gouvernement va examiner l'ensemble des besoins des services aux aînés et mettra un

plan d'action qui tiendra compte des besoins des deux communautés linguistiques en matière de services dans la langue de leur choix ».

26-15 octobre 2013, avec plusieurs autres groupes qui touchent la population des aînés, nous avons été invités par le ministère des Communautés saines et inclusives à une rencontre à Fredericton afin d'échanger sur quelques sujets et enjeux des aînés.

Un des sujets fut « Déclaration relative aux attentes en matière de soins pour les aînés ». Le titre a changé parce que le gouvernement avait annoncé une « Charte des droits des aînés ». Cependant, que le titre soit changé ou non, le fait demeure qu'il n'y a pas d'article dans ce document qui souligne le droit aux aînés d'avoir des services dans la langue de leur choix.

27-20 février 2014, après plusieurs démarches afin de rencontrer la ministre du Développement social, nous avons finalement obtenu une rencontre.

La rencontre était pour faire suite au discours de l'hon. Claude Williams qui représentait l'honorable Madeleine Dubé lors du Congrès et de l'AGA de 2013 à Dieppe. Nous avons eu une belle rencontre avec la Sous-ministre, la Directrice des foyers de soins et l'adjointe politique de la ministre.

Nous avons encore souligné la raison d'être de notre rencontre au sujet des services en français dans les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux, le soutien à domicile et tous les autres services qui touchent les aînés par rapport à la langue des services.

Nous avons également souligné d'autres services en français dans d'autres ministères qui sembleraient préférer des relations avec des organismes bilingues par rapport aux organismes francophones.

Nous avons aussi souligné que le gouvernement ne respectait pas sa promesse électorale en rapport à la Charte des aînés, car celui-ci parlait dorénavant de Déclaration qui n'a pas le même impact au sujet des droits des aînés francophones au Nouveau-Brunswick.

On nous a dit que le gouvernement va créer un conseil exécutif afin d'étudier les recommandations émises au sujet des services en français à l'intention des aînés par le comité législatif chargé de la révision des langues officielles et que nous allions être invités à y participer, spécifiant que nous aurions une réponse d'ici le 30 avril 2014 pour que l'on puisse en faire rapport lors de notre C. A. de l'AFANB.

28-17 mars 2014, nous avons fait une demande pour un projet d'étude d'impact de 5000 \$ au programme PADL au sujet des démarches que nous avons faites depuis 2008 au sujet des services en français dans les foyers de soins, les foyers spéciaux et les soins à domicile et tous autres services en français pour les aînés au Nouveau-Brunswick. Nous avons reçu un message que notre demande avait été reçue et qu'elle serait étudiée le 7 avril 2014 lors du Comité d'étude des demandes de financement pour le programme PADL. Par la suite, nous avons reçu une autre lettre nous annonçant que

notre demande n'a pas été acceptée lors de la rencontre du 7 avril et qu'elle serait remise au comité pour la rencontre du 5 septembre 2014.

29-10 avril 2014, nous recevions les renseignements suivants de la part de la sous-ministre du Développement social du Nouveau-Brunswick.

Bonjour M. Bélanger, suite à votre demande d'information concernant la proclamation de certaines sections de la Loi sur les langues officielles, voici l'information que j'ai reçue du Bureau du conseil exécutif. Pour la Loi et ses modifications veuillez-vous référer au site suivant :

<http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1032&legi=57&num=3>

En ce qui a trait à la proclamation, ceci parait dans la Gazette Royale, mais on n'y mets pas tout le texte. C'est pourquoi il faut retourner voir le projet de Loi pour les détails. Voici le lien à la Gazette Royale en date du 8 janvier :

<http://www.gnb.ca/0062/gazette/rq20140108.pdf>

Le lien au site web des décrets en conseil pris par l'administration gouvernementale est à :<https://nb003p1.gnb.ca/webdrawer/index-f.asp>

Les modifications à la Loi se résument comme suit :

- 1. modifications à l'article 1 de la Loi sur les langues officielles, y inclut l'ajout des 'services publics' dans la liste des définitions ;*
- 2. l'ajout d'une déclaration d'objet dans la Loi;*
- 3. l'ajout de dispositions obligeant le gouvernement à élaborer et à appliquer un plan global de mise en œuvre des obligations linguistiques ;*
- 4. l'ajout d'une disposition à la Loi confirmant la pratique de corédaction des lois et des règlements ;*
- 5. la clarification de l'article 30 concernant les tiers, pour mieux refléter son but ultime;*
- 6. l'ajout d'un paragraphe décrivant « délai raisonnable » en fonction des efforts déployés par les policiers;*
- 7. la modification de l'article 42(1) fixant la révision de la présente loi au plus tard le 31 décembre 2021.*
- 8. l'ajout d'outils et de pouvoirs au mandat du commissaire aux langues officielles;*
- 9. la modification de l'article 45, reflétant quelques nouveaux ajouts à la Loi, y inclut l'autorité de faire un règlement en matière d'affichage, dans l'éventualité où le gouvernement voudrait légiférer en la matière ;*
- 10. l'ajout d'une modification relative à l'affichage privé et les municipalités est apporté à la Loi sur les municipalités plutôt qu'à la Loi sur les langues officielles;*
- 11. le Règlement du Nouveau-Brunswick 2011-48 prit en vertu de la Loi sur les langues officielles, est maintenant désuet et devrait être abrogé.*

Relativement au processus de consultation interministériel, le Bureau du conseil exécutif, qui est le chef de file sur ce dossier, m'a avisé qu'ils seront en mesure de faire une mise à jour auprès de l'AFANB avant votre rencontre annuelle de la fin avril. Line Pinet, Directrice de la Francophonie canadienne et Langues officielles des Affaires intergouvernementales au Bureau du conseil exécutif, m'avise que règle générale elle participe à la rencontre annuelle de votre association. Lorsque le moment viendra, Line sera également en mesure de vous aviser comment les organismes, tel que l'AFNB, seront consultés afin d'avoir leurs perspectives concernant les recommandations connexes.

Édith Doucet

Deputy Minister / Sous-ministre

Department of Social Development / ministère du Développement social

P.O. Box 6000 / case postale 6000

Fredericton, NB, E3B 5H1

tel/tél: (506) 453-2590; fax/télécopieur (506) 453-2164

edith.doucet@gnb.ca

30- Lettre de Line Pinet des Affaires Intergouvernementales

De : Pinet, Line (IGA/MAI) [<mailto:Line.Pinet@gnb.ca>]

Envoyé : 30 avril 2014 13:25

À : Jean-Luc Bélanger (aafanb@nb.aibn.com)

Objet : Processus de suivi aux recommandations du comité de révision de la Loi sur les langues officielles

Bonjour Jean-Luc, je fais un suivi à la discussion que j'ai eu avec Roger Martin, le 15 avril dernier au sujet de la rencontre que vous avez eu avec le ministère du Développement social relativement aux services aux aînés et les suivis à apporter à la recommandation du comité de révision de la Loi sur les langues officielles en la matière.

Je comprends que la sous-ministre, Madame Edith Doucet, vous a également envoyé un courriel à cet effet. Je voulais réitérer ce que j'avais discuté avec Roger car je sais que votre conseil d'administration se rencontre ce soir.

Je veux d'abord confirmer que les Affaires intergouvernementales demeurent chef de file du dossier des suivis aux recommandations du comité de révision de la LLO. Voici une mise à jour et un résumé de ce qui devrait se passer dans les mois à venir :

- 1. Une unité de coordination sur les langues officielles vient d'être créée au sein de ma direction. Cette unité sera responsable de coordonner l'action globale du gouvernement en matière de langues officielles.*

2. *L'unité de coordination va préparer un plan de travail qui visera tous les suivis à faire suite à la révision de la LLO, y inclut la recommandation du comité de révision relative aux services aux aînés.*
3. *Comme la recommandation du comité est large et ne vise pas seulement les foyers de soin, nous prévoyons pour l'instant une approche interministérielle pour adresser la question générale des services aux aînés dans leur langue de choix. Je vois facilement s'ajouter au développement social, la Santé et le Mieux-être, etc... Nous devons déterminer qui seront les partenaires ministériels sectoriels appropriés.*
4. *Nous développerons un processus de consultation avec la communauté, ce qui permettra à votre association de faire valoir ses perspectives face aux dossiers. Les dossiers les plus importants pour l'instant, il me semble, sont ceux des soins à domicile et les foyers de soin.*

Au fur et à mesure que le dossier progressera, je continuerai à vous mettre à jour et à vous impliquer aux moments opportuns. Comme le dossier n'est pas ponctuel, je considère que nous devons l'adresser de façon continue dans les années à venir. La forme que ça prendra sera déterminée dans les mois à venir.

Bonne rencontre ce soir. Je suis toujours disponible pour des clarifications...

Line

Line Pinet

Directrice / Director

Francophonie canadienne et Langues officielles/

Canadian Francophonie and Official Languages

Affaires intergouvernementales / Intergovernmental Affairs

Bureau du conseil exécutif / Executive Council Office

Téléphone / Phone : 506-444-4948

Télécopieur / Fax : 506-444-5612

Courriel / E-mail : line.pinet@gnb.ca

www.gnb.ca



This message is intended for the person to whom it is addressed and is to be treated as confidential or private communications. It must not be forwarded unless permission has been received from the originator. If you have received this message inadvertently, please notify the sender and delete the message. Then delete your response. Thank you for your cooperation.

Ce message est destiné à la personne désignée dans la présente et il doit

demeurer confidentiel. Il ne doit pas être réacheminé sans la permission de l'expéditeur. Si ce message vous a été envoyé par erreur, veuillez aviser l'expéditeur et effacer le message. Effacez ensuite votre réponse. Merci de votre collaboration.

31-La section traitant des services en français dans les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux et les soins à domicile ne fait toujours pas partie de la révision des langues officielles déposée le 14 juin 2013 par le gouvernement du Nouveau-Brunswick

32-18 septembre 2014

Nous avons fait une demande pour un projet d'étude d'impact de 5000 \$ au programme PADL au sujet des démarches que nous avons faites depuis 2008 concernant des services en français dans les foyers de soins, les foyers spéciaux, soins à domicile et tous autres services en français pour les aînés au Nouveau-Brunswick.

Nous avons reçu un message accusant réception notre demande et qu'elle serait étudiée le 7 avril 2014 lors du comité d'étude des demandes de financement pour le programme PADL. Par la suite, nous avons reçu une réponse que notre demande sera étudiée à nouveau pour le 5 septembre 2014.

Enfin, nous avons reçu une réponse d'une lettre datée du 18 septembre 2014 confirmant que notre demande était acceptée au montant de 5,000 \$.

33-Octobre 2014

Donc, après la réponse positive du projet PADL, nous avons eu une rencontre avec maître Michel Doucet qui est notre conseiller juridique de notre dossier pour faire une étude d'impact et faire une mise à jour afin de voir aux prochaines étapes dans ce dossier que nous avons depuis septembre 2008.

Nous devrions avoir les résultats de l'étude d'impact en janvier 2015.

Ainsi, nous pourrions décider avec notre conseil d'administration de l'AFANB les prochaines étapes.

34-Février 2015

Nous avons reçu de maître Doucet le rapport de l'impact des services en français dans les foyers de soins au Nouveau-Brunswick.

35-Avril 2015

Le rapport de maître Michel Doucet est présenté aux membres du conseil d'administration pour clarification afin de décider quelle étape nous allons faire pour assurer un suivi au rapport.

36-Août 2015

Rencontre avec Line Pinet du ministère des Affaires intergouvernementales et Marc Poirier du cabinet du premier ministre Brian Gallant afin de discuter des prochaines démarches avec un comité interministériel pour discuter des services en français au sujet des aînés francophones du Nouveau-Brunswick. Également, ils nous faisaient savoir que nous allions faire partie du plan d'action des langues officielles et que nous aurions accès à des fonds pour des projets.

37-12 septembre 2015

Lors de l'AGA de l'AFANB, il a été résolu de donner une autre année au gouvernement du Nouveau-Brunswick afin de démontrer notre bonne volonté pour faire avancer le dossier des services en français avant d'entreprendre une poursuite judiciaire.

38-22 octobre 2015

Rencontre avec l'hon. Brian Gallant, premier ministre, le ministre de la l'Hon. Victor Boudreau et la ministre du Développement social l'Hon. Cathy Rogers au sujet du développement des normes linguistiques et des normes d'embauche linguistique pour les foyers de soins, foyers de soins spéciaux et les services à domicile.

39-19 février 2016

Conversation téléphonique avec Line Pinet du Ministère des Affaires intergouvernementales pour savoir où était rendu le dossier et la rencontre interministérielle au sujet des services en français pour les aînés. La réponse est que le dossier a été remis au Ministère du Développement social avec le Conseil du vieillissement.

40-26 février 2016

Conversation téléphonique et rencontre avec le sous-ministre Graig Dalton du Développement social concernant le dossier des services en français dans les foyers de soins, foyers de soins spéciaux et du soutien à domicile. Le document et le mandat du Conseil du vieillissement ne mentionnent aucunement qu'il traitera de la situation linguistique... Il va essayer de créer un comité de travail et d'organiser une rencontre pour en discuter prochainement.

41-14 juillet 2016

Le Conseil du vieillissement du Nouveau-Brunswick mis sur pied par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en décembre 2015, à la demande d'un membre du conseil a invité une personne du secteur des langues officielles pour présenter aux membres du conseil et des fonctionnaires des ministères du Développement social et du ministère de la Santé qui étaient présents d'exposer et d'expliquer les lois et les politiques des langues officielles au Nouveau-Brunswick.

42-4 août 2016

Rencontre avec la Commissaire des langues officielles, madame Katherine D'Entremont pour permettre que le dossier de la plainte de 2011 de l'AFANB soit révisé.

43-9 août 2016

Une lettre a été envoyée à la nouvelle ministre des aînés, l'Hon. Lisa Harris, afin de faire une mise à jour de la situation des services en français pour les aînées francophones au Nouveau-Brunswick. Il été mentionné que ce dossier perdure depuis 8 ans et que nous voulons trouver des solutions à cette situation. Et en terminant, nous avons demandé une rencontre pour en discuter davantage.

44-6 septembre 2106

L'Hon. Lisa Harris a rencontré le président Roger Martin pour parler de la lettre que nous lui avons envoyée et discuter de la création d'un comité de travail. Elle a mentionné qu'elle en ferait l'annonce lors de sa participation à notre AGA.

45-10 septembre 2016

Nous avons invité l'Hon. Lisa Harris à notre assemblée annuelle parce qu'elle nous avait souligné qu'elle ferait une annonce spéciale au sujet des services en français. Lors de son discours aux membres de l'AFANB, elle a annoncé qu'elle mettrait un comité de travail en marche en partenariat avec nous afin de pouvoir trouver des solutions à ce dossier des services en français pour les aînés.

46-30 septembre 2016

Nous sommes convoqués à une première rencontre avec le sous-ministre adjoint, Stephan Hart, responsable du dossier, pour débiter les discussions et d'établir un cadre de fonctionnement.

47-16 novembre 2016

Première rencontre du Groupe de travail au sujet des services en français annoncé lors de l'AGA de l'AFANB, le 10 septembre dernier par la ministre Lisa Harris.

Jean-Luc Bélanger, directeur général AFANB

Mise à jour le 16 novembre 2016